

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers consolidés incombe au conseil d'administration, assisté par le Comité de vérification et d'actuariat, composé de cinq administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité examine les recommandations que font les vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs internes et externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs vérifications respectives, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité révisé les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil d'administration.

Les vérificateurs externes du régime, Deloitte & Touche s.r.l., font rapport directement au Comité de vérification et d'actuariat, auquel ils ont entièrement et librement accès pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Ils ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur.



Claude Lamoureux
Président et
chef de la direction
Le 9 février 2005



David McGraw
Vice-président, Finances

Rapport des vérificateurs à l'administrateur

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2004 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à l'administrateur du régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des

autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit du régime au 31 décembre 2004 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Toronto, Canada, le 9 février 2005

Opinion formulée par les actuaires

Le cabinet Mercer, Consultation en ressources humaines a été retenu par le conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2004 en présupmant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au Comité de vérification et d'actuariat du conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 décembre 2003 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations du Canada à long terme à la fin de 2004;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil.

L'objectif des états financiers est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2004 en présupmant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire (c'est-à-dire, l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* et la *Loi sur les régimes de retraite [Ontario]*), qui utilise des méthodes actuarielles prescrites en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* pour établir un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2004 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus.

Lester J. Wong, FICA

Malcom P. Hamilton, FICA

Le 9 février 2005

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit

au 31 décembre 2004 (M\$)

	2004	2003
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif		
Placements (note 2)	103 394 \$	85 277 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	1 423	1 360
Somme à recevoir des courtiers	1 407	414
Encaisse	81	32
Immobilisations corporelles	8	7
	106 313	87 090
Passif		
Passif lié aux placements (note 2)	21 675	10 846
Somme à verser aux courtiers	106	412
Créditeurs et charges à payer	206	155
	21 987	11 413
Actif net disponible pour le service des prestations	84 326	75 677
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	(1 535)	3 480
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	82 791 \$	79 157 \$
PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DÉFICIT		
Prestations constituées (note 5)	96 728 \$	83 123 \$
Déficit	(13 937)	(3 966)
Prestations constituées et déficit	82 791 \$	79 157 \$

Au nom du conseil :


Président du conseil d'administration


Membre du conseil

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

<i>pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 (M\$)</i>	2004	2003
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	75 677 \$	66 213 \$
Placements		
Revenu de placement (note 8)	10 803	11 424
Frais de placement (note 13a)	(187)	(162)
Opérations de placement, montant net	10 616	11 262
Services aux participants		
Cotisations (note 11)	1 495	1 435
Prestations versées (note 12)	(3 428)	(3 199)
Frais liés aux services aux participants (note 13b)	(34)	(34)
Services aux participants, montant net	(1 967)	(1 798)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	8 649	9 464
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	84 326 \$	75 677 \$

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

<i>pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 (M\$)</i>	2004	2003
Prestations de retraite constituées au début de l'exercice	83 123 \$	73 665 \$
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	4 706	4 311
Prestations constituées	2 299	2 001
Modification des hypothèses actuarielles (note 5a)	10 132	5 560
(Gains) pertes actuariels (note 5c)	(104)	785
	17 033	12 657
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées (note 12)	3 428	3 199
Augmentation nette des prestations constituées	13 605	9 458
Prestations de retraite constituées à la fin de l'exercice	96 728 \$	83 123 \$

État consolidé de l'évolution du déficit

<i>pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 (M\$)</i>	2004	2003
(Déficit) excédent au début de l'exercice	(3 966) \$	2 192 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	8 649	9 464
Variation de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	(5 015)	(6 164)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 634	3 300
Augmentation nette des prestations constituées	(13 605)	(9 458)
Déficit à la fin de l'exercice	(13 937) \$	(3 966) \$

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

Description du régime

La description suivante du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*, telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est régi par la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO). Les modalités du régime sont présentées dans l'Entente des partenaires.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt sous le numéro 0345785.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil d'administration du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*, le conseil constitue une société sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les corporations* (Ontario).

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placements. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province, ainsi que par des écoles privées et organismes désignés. La valeur des prestations et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de l'âge de 55 ans, ou de 50 ans s'il a cessé d'être employé dans le domaine de l'éducation après le 29 juin 2001. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge s'il compte 35 années de service validées ou si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 90, ou 85 s'il a cessé d'être employé dans le domaine de l'éducation après le 31 mai 1998.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées annuellement en fonction de l'inflation à 100 % de l'indice des prix à la consommation, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté.

g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime de retraite agréé à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants au régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 100 460 \$ (avec exemption du RPC : 91 667 \$) en 2004 et à 94 765 \$ (avec exemption du RPC : 86 111 \$) en 2003; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

1. Sommaire des principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers des filiales en propriété exclusive sont consolidés dans les états financiers du régime. Ces derniers comprennent également la quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif, du passif et des placements dans les coentreprises importantes.

Les opérations et soldes intersociétés sont éliminés dans la préparation des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

b) Placements**Évaluation des placements**

Les placements ainsi que les sommes à recevoir et le passif liés aux placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les titres du marché monétaire à court terme sont évalués au moyen des cours du marché ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque des valeurs de marché ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations sont évaluées en fonction des cours du marché. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles.
- c. Les titres cotés en bourse sont évalués au moyen des cours du marché¹.
- d. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou de l'évaluateur.
- e. Les instruments financiers dérivés sont tous comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché. Des techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles.

Comptabilisation à la date d'opération

Les achats et les ventes de placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

Revenu de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Étant donné que les produits tirés des biens immobiliers sont déterminés en fonction de la juste valeur, la dotation à l'amortissement est exclue.

¹ En cas de suspension de la cotation d'un titre pour une durée indéterminée, la direction en estime la juste valeur en fonction de discussions avec des tiers et de recherches indépendantes.

c) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

d) Prestations constituées

La valeur des prestations constituées et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

e) Cotisations

Les cotisations des participants et de la province sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les sommes reçues des participants pour des services validés ou transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

f) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat, de remboursement à d'anciens participants ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations constituées englobent les prestations encore à payer.

g) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs et sur les produits et les charges. Les estimations importantes servent surtout à établir la valeur des prestations constituées ainsi que la juste valeur des placements, des sommes à recevoir et du passif liés aux placements. La note 5 explique comment les estimations servent à établir la valeur des prestations constituées et la note 1b, le calcul de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements.

2. Placements

Le régime investit directement ou par l'entremise de produits dérivés dans des placements à revenu fixe, des actions et des placements sensibles à l'inflation, conformément à sa politique de diversification de l'actif.

a) **Placements¹ avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés**

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements, y compris les intérêts courus nets et les dividendes totalisant 379 M\$ (441 M\$ en 2003), avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés, au 31 décembre.

(M\$)	2004		2003	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Débitures	11 361 \$	9 178 \$	12 608 \$	9 963 \$
Obligations	16 555	16 500	14 053	14 028
Titres du marché monétaire	6 240	6 231	5 212	5 202
Placements non traditionnels ²	4 768	4 340	4 029	3 518
	38 924	36 249	35 902	32 711
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	12 788	8 101	10 700	7 537
Américaines	3 306	3 237	3 586	3 492
Autres que nord-américaines	6 502	5 764	5 594	5 351
Hors bourse				
Canadiennes (note 6)	2 395	2 398	2 204	2 104
Américaines	1 183	1 515	1 122	1 366
Autres que nord-américaines	935	1 079	1 319	1 243
	27 109	22 094	24 525	21 093
Placements sensibles à l'inflation				
Biens immobiliers (note 7)	11 362	9 922	10 397	9 734
Titres à taux réels				
Canadiens	8 515	6 178	6 498	5 035
Américains	2 752	2 600	771	649
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	3 277	2 953	2 222	2 085
	25 906	21 653	19 888	17 503
	91 939	79 996	80 315	71 307
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	8 594	8 601	1 740	1 742
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt sur des titres	13	13	–	–
Contrats sur produits dérivés, montant net	2 848	960	3 222	565
	11 455	9 574	4 962	2 307
Placements	103 394	89 570	85 277	73 614
Passif lié aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(10 439)	(10 449)	(2 211)	(2 214)
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(4 567)	(4 550)	(1 520)	(1 532)
Actions	(13)	(13)	–	–
Coentreprises importantes (note 6)	(772)	(798)	(815)	(815)
Biens immobiliers (note 7)	(4 165)	(3 852)	(4 202)	(3 926)
Contrats sur produits dérivés, montant net	(1 719)	(740)	(2 098)	(1 061)
	(21 675)	(20 402)	(10 846)	(9 548)
Placements, montant net (note 2c)	81 719 \$	69 168 \$	74 431 \$	64 066 \$

¹ Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter au tableau des placements de plus de 50 M\$ présenté à la page 52.

² Constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme standardisés gérés.

b) Contrats sur produits dérivés

Les contrats sur produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt et des taux monétaires sous-jacents. Les contrats sur produits dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats sur produits dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats sur produits dérivés détenus par le régime au 31 décembre.

(M\$)		2004		2003	
		Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions et sur marchandises					
Swaps		20 746 \$	633 \$	20 993 \$	1 514 \$
Contrats à terme standardisés		3 894	1	5 870	(50)
Options :	Cotées en bourse	63	1	63	-
	– achetées	59	-	102	(1)
	– vendues	594	4	1 883	41
	Hors bourse	846	(14)	2 129	(46)
	– achetées				
	– vendues				
			625		1 458
Produits dérivés sur taux d'intérêt					
Swaps		35 131	(332)	32 694	(182)
Contrats à terme standardisés		58 583	(10)	35 663	(9)
Options :	Cotées en bourse	3 637	2	5 302	4
	– achetées	1 802	(3)	2 461	(5)
	– vendues				
	Hors bourse	13 920	11 077	133	112
	– achetées				
	– vendues	13 627	(122)	11 500	(106)
			(332)		(166)
Produits dérivés sur devises					
Swaps		666	102	529	53
Contrats à terme de gré à gré ¹		52 913	417	36 692	259
Contrats à terme standardisés		62	-	-	-
Options :	Hors bourse	14 478	187	4 234	59
	– achetées	2 096	(24)	568	(18)
	– vendues				
			682		353
Produits dérivés de crédit					
Swaps sur défaillance	– achetés	494	145	380	85
	– vendus	306	(1)	403	1
Swaps sur rendement total		564	(2)	583	(5)
			142		81
Autres produits dérivés					
Swaps liés à la volatilité/aux écarts		3 690	13	951	3
Swaps sur dividendes		124	37	107	19
			50		22
			1 167		1 748
Moins : garantie nette en espèces reçue					
en vertu de contrats sur produits dérivés			(38)		(624)
Juste valeur nette des contrats sur produits dérivés			1 129 \$		1 124 \$

¹ À l'exception des contrats de change à terme de gré à gré liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 7.

b) **Contrats sur produits dérivés (suite)**

La juste valeur nette des contrats sur produits dérivés au 31 décembre présentée à la page précédente se compose comme suit :

(M\$)	2004	2003
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 988 \$	3 941 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats sur produits dérivés	302	157
Passif lié aux produits dérivés	(1 821)	(2 193)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats sur produits dérivés	(340)	(781)
	1 129 \$	1 124 \$

Les contrats sur produits dérivés présentés à la page précédente viennent à échéance au cours de la prochaine année, sauf les contrats suivants dont l'échéance moyenne pondérée (en années) s'établit comme suit :

	2004		2003	
	Montant nominal (M\$)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant nominal (M\$)	Échéance moyenne pondérée (années)
Produits dérivés sur actions et sur marchandises				
Swaps	1 878 \$	2,6	3 260 \$	2,6
Produits dérivés sur taux d'intérêt				
Swaps	33 056	5,0	30 064	7,3
Options négociées hors bourse	10 478	3,6	5 900	3,8
Produits dérivés sur devises				
Swaps	569	4,0	530	4,2
Contrats à terme de gré à gré	541	1,0	681	1,1
Produits dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance	693	4,2	630	3,9
Swaps sur rendement total	549	5,2	572	4,6
Autres produits dérivés				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	54	2,5	220	2,3
Swaps sur dividendes	1	2,8	80	3,3

c) Composition de l'actif des placements

Le régime applique une politique en vertu de laquelle l'actif doit être composé d'environ 45 % d'actions, 23 % de titres à revenu fixe et 32 % de placements sensibles à l'inflation au 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2003, la politique prévoyait que l'actif devait être composé d'environ 50 % d'actions, 20 % de titres à revenu fixe et 30 % de placements sensibles à l'inflation.

Les titres de sociétés fermées, les contrats sur produits dérivés ainsi que les sommes à recevoir et le passif liés aux placements sont classés par catégorie de composition de l'actif selon l'intention de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net du total des placements du régime au 31 décembre se résume comme suit :

	2004		2003	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %
Actions				
Canadiennes	16 797 \$	21 %	15 193 \$	20 %
Américaines	7 746	9	6 752	9
Autres que nord-américaines	15 341	19	12 386	17
	39 884	49	34 331	46
Titres à revenu fixe				
Obligations	8 301	10	10 303	14
Placements non traditionnels	4 481	5	4 088	5
Stratégies de rendement absolu	6 705	8	6 599	9
Titres du marché monétaire	(1 875)	(2)	2 056	3
Dette grevant les biens immobiliers (note 7)	(3 706)	(4)	(3 670)	(5)
	13 906	17	19 376	26
Placements sensibles à l'inflation				
Biens immobiliers, montant net (note 7)	10 903	13	9 865	13
Titres à taux réels	11 902	14	7 069	9
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	2 994	4	1 900	3
Marchandises	2 130	3	1 890	3
	27 929	34	20 724	28
Total des placements, montant net	81 719 \$	100 %	74 431 \$	100 %

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Les obligations au titre du régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2004, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 16 % des obligations au titre du régime (15 % en 2003).

En tenant compte des contrats sur produits dérivés ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements dont fait état la note 2b, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6,5 % de la valeur des titres à revenu fixe (6,2 % en 2003). De la même façon, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 17 % de la valeur des titres à taux réel (16 % en 2003).

e) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit).

Au 31 décembre 2004, la plus importante concentration du risque de crédit du régime est auprès du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario. Cette concentration découle principalement du fait que le régime détient 14,7 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada, 11,4 G\$ de débetures non négociables émises par la province de l'Ontario et 0,1 G\$ d'obligations de la province de l'Ontario, de même qu'une somme à recevoir de 1,4 G\$ de la province de l'Ontario (voir la note 3) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

Le régime limite le risque de crédit relatif aux contrats sur produits dérivés en traitant avec des parties dont la cote de crédit est d'au moins A, en observant un processus de contrôle interne des limites de crédit, en adoptant des techniques de réduction du risque de crédit, comme des accords généraux de compensation (prévoyant certains droits de compensation) et, le cas échéant, en obtenant des garanties.

f) Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats sur produits dérivés connexes. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir une incidence favorable ou défavorable sur la juste valeur des placements.

Au 31 décembre, le régime avait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$)	2004	2003
<i>Devises</i>	<i>Risque net</i>	<i>Risque net</i>
Yen japonais	3 938 \$	2 267 \$
Euro	3 176	3 726
Dollar américain	2 574	5 146
Livre sterling	1 999	1 641
Dollar australien	724	1 069
Won coréen	634	432
Franc suisse	450	156
Dollar de Hong Kong	421	293
Dollar taiwanais	333	186
Autre	2 365	1 732
	16 614 \$	16 648 \$

g) Prêts de titres

Le régime prête des titres afin de générer des produits supplémentaires ou pour appuyer d'autres stratégies de placement. Au 31 décembre 2004, les placements du régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 4 809 M\$ (6 108 M\$ en 2003). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 4 677 M\$ (6 015 M\$ en 2003).

h) Titres donnés en garantie

Des titres ayant une juste valeur de 544 M\$ (775 M\$ en 2003) ont été déposés ou donnés en garantie auprès de diverses institutions financières à titre de garantie ou de marge. Des titres ayant une juste valeur de 12 M\$ (12 M\$ en 2003) ont été reçus de diverses institutions financières à titre de garantie.

3. Somme à recevoir de la province de l'Ontario

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

(M\$)	2004	2003
Cotisations à recevoir	1 370 \$	1 303 \$
Intérêts courus à recevoir	53	57
	1 423 \$	1 360 \$

La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2004 comprend une somme de 708 M\$ reçue en janvier 2005 et un montant de 715 M\$ avec les intérêts à recevoir en 2006. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2003 comprend une somme de 683 M\$ reçue en janvier 2004 et un montant estimatif initial de 677 M\$ à recevoir en janvier 2005.

4. Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est établie en tenant compte des cours du marché conformément aux hypothèses servant de base à l'évaluation des prestations constituées. L'ajustement représente un gain net accumulé reporté, soit la différence non amortie entre le rendement réel des placements en actions du régime (y compris les biens immobiliers, les marchandises, les placements non traditionnels, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables) et le rendement établi selon les meilleures estimations de la direction. Les rendements annuels supérieurs (gains) ou inférieurs (pertes) aux rendements établis selon les meilleures estimations de la direction sont amortis sur cinq ans. La variation de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif pour l'exercice s'est établie à (5 015) M\$ comparativement à (6 164) M\$ en 2003.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur conformément au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les prestations constituées du régime et, par conséquent, ils ne justifient pas un ajustement de l'actif net.

Le tableau suivant présente un résumé de la composition de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif au 31 décembre :

(M\$)	<i>(Gains) pertes non amortis</i>		<i>(Gains) pertes non amortis devant être comptabilisés en</i>		<i>(Gains) pertes non amortis</i>	
	2004	2005	2006	2007	2008	2003
2000	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	224 \$
2001	1 311	1 311	–	–	–	2 622
2002	3 303	1 651	1 652	–	–	4 954
2003	(3 240)	(1 080)	(1 080)	(1 080)	–	(4 320)
2004	(2 909)	(727)	(728)	(727)	(727)	–
	(1 535) \$	1 155 \$	(156) \$	(1 807) \$	(727) \$	3 480 \$

5. Prestations de retraite constituées

a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées, soit 96 728 M\$ (83 123 M\$ en 2003), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. Le taux d'inflation correspond à l'écart entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

	2004	2003
Taux d'actualisation	5,35 %	5,70 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,35 %
Taux d'inflation	2,75 %	2,35 %
Taux réel	2,60 %	3,35 %

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers en 2004. Ces modifications ont entraîné une augmentation nette de 9 952 M\$ (5 525 M\$ en 2003) de la valeur des prestations constituées. De plus, les modifications apportées aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une augmentation de 180 M\$ (35 M\$ en 2003) de la valeur des prestations constituées, d'où une augmentation nette de 10 132 M\$ (5 560 M\$ en 2003) de la valeur des prestations constituées.

b) Dispositions du régime

Aucune modification importante n'a été apportée au régime en 2004 et en 2003.

c) Gains et pertes actuariels

Les gains actuariels de 104 M\$ (pertes de 785 M\$ en 2003) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

6. Placements dans les coentreprises importantes

La quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif et du passif des coentreprises importantes au 31 décembre 2004 s'établissait à 1 520 M\$ (1 647 M\$ en 2003) et à 772 M\$ (815 M\$ en 2003), respectivement.

7. Placements immobiliers

a) Placements immobiliers

Les placements immobiliers du régime, lesquels sont composés de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée, une filiale en propriété exclusive, s'établissent comme suit au 31 décembre :

(M\$)	2004		2003	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actif¹				
Biens immobiliers	10 695 \$	9 183 \$	10 002 \$	9 316 \$
Placements	553	585	246	265
Autres actifs	114	154	149	153
Total de l'actif	11 362	9 922	10 397	9 734
Passif²				
Dette grevant les biens immobiliers	3 706	3 512	3 670	3 503
Autres passifs	459	340	532	423
Total du passif	4 165	3 852	4 202	3 926
Placements immobiliers, montant net	7 197 \$	6 070 \$	6 195 \$	5 808 \$

b) Bénéfice tiré des biens immobiliers

Le bénéfice tiré des biens immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

(M\$)	2004	2003
Produits		
Location	1 456 \$	1 522 \$
Placements	(5)	17
	1 451	1 539
Charges³		
Exploitation des biens immobiliers	675	699
Frais généraux et administratifs	55	20
Autres	11	18
	741	737
Bénéfice d'exploitation (note 8)	710	802
Intérêts débiteurs (note 8)	(237)	(242)
	473	560
Gain net sur placements lié à l'actif des biens immobiliers ^{4,6}	926	285
Gain net (perte nette) sur placements lié(e) à la dette grevant les biens immobiliers ^{5,6}	(26)	162
Bénéfice net tiré des biens immobiliers	1 373 \$	1 007 \$

¹ Au 31 décembre 2004, les actifs en dollars américains et en livres sterling ont été couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 556 M\$ (1 181 M\$ en 2003) dont la juste valeur combinée est de 16 M\$ (13 M\$ en 2003).

² Au 31 décembre 2004, les passifs éventuels liés aux obligations de certains copropriétaires totalisaient 66,1 M\$ (67,2 M\$ en 2003). Toutefois, la quote-part des actifs revenant à chaque copropriétaire était disponible pour honorer ces obligations.

³ Les honoraires de vérification de 1,1 M\$ (1,1 M\$ en 2003) engagés pour la vérification du portefeuille immobilier sont inclus dans les charges.

⁴ Comprend des gains nets non réalisés liés à l'actif des biens immobiliers, après tout passif, de 767 M\$ (perte de 305 M\$ en 2003).

⁵ Comprend des pertes nettes non réalisées liées à la dette grevant les biens immobiliers de 27 M\$ (gain de 171 M\$ en 2003).

⁶ Ce montant est inclus dans le gain net sur placements réalisé et non réalisé indiqué dans la note 8.

8. Revenu de placement

a) Revenu de placement avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés aux catégories d'actifs

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés aux catégories d'actifs, pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

(M\$)	2004	2003
Intérêts sur titres à revenu fixe		
Déventures	1 072 \$	1 220 \$
Titres du marché monétaire	130	106
Obligations	756	775
Intérêts débiteurs sur convention de rachat, montant net	(10)	(80)
Intérêts débiteurs sur swaps, montant net	(532)	(515)
Intérêts débiteurs sur biens immobiliers (<i>note 7b</i>)	(237)	(242)
	<u>1 179</u>	<u>1 264</u>
Dividendes		
Actions canadiennes	379	277
Actions américaines	177	113
Actions autres que nord-américaines	453	299
	<u>1 009</u>	<u>689</u>
Revenu de placements sensibles à l'inflation		
Bénéfice d'exploitation tiré des biens immobiliers (<i>note 7b</i>)	710	802
Titres à taux réels		
Canadiens	215	175
Américains	26	24
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	142	92
	<u>1 093</u>	<u>1 093</u>
	<u>3 281</u>	<u>3 046</u>
Gain sur placements, montant net^{1,2}	<u>7 522</u>	<u>8 378</u>
Revenu de placement	<u>10 803 \$</u>	<u>11 424 \$</u>

¹ Comprend des gains nets non réalisés de 2 186 M\$ (6 676 M\$ en 2003).

² Comprend des gains de change de 1 156 M\$ (2 057 M\$ en 2003).

b) Revenu de placement

Le revenu de placement par catégorie d'actifs, après l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés aux catégories d'actifs, pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

(M\$)	2004	2003
Titres à revenu fixe	931 \$	2 931 \$
Actions canadiennes	2 474	2 911
Actions américaines	1 005	336
Actions autres que nord-américaines	2 751	3 172
Placements sensibles à l'inflation	3 642	2 074
	<u>10 803 \$</u>	<u>11 424 \$</u>

9. Rendements des placements et indices de référence connexes

Les rendements des placements et les indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

	2004		2003	
	Rendements des placements	Indices de référence	Rendements des placements	Indices de référence
Titres à revenu fixe ¹	13,3 %	8,6 %	18,8 %	10,8 %
Actions canadiennes	21,1	14,5	31,5	26,7
Actions américaines	3,0	3,3	6,3	5,3
Actions autres que nord-américaines	13,2	11,3	15,2	14,5
Placements sensibles à l'inflation	15,9	10,2	9,8	6,6
Rendement global du régime	14,7 %	10,6 %	18,0 %	13,5 %

¹ Comprend les opérations de couverture en vertu de la politique de change, les placements découlant de stratégies de rendement absolu et les placements non traditionnels.

Les rendements des placements ont été calculés conformément aux méthodes reconnues par le CFA Institute et par l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Le régime sélectionne des rendements qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actifs est comparé avec un indice de référence qui reflète les résultats des stratégies de placement adoptées par les gestionnaires.

Le rendement global du régime est comparé avec un indice de référence composé exprimé en dollars canadiens obtenu en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

10. Évaluations actuarielles réglementaires

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement conformément à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* afin de déterminer les modalités de capitalisation du régime. Les participants actifs sont actuellement tenus de contribuer à raison de 7,3 % de la tranche de leur salaire couverte par le Régime de pensions du Canada, et de 8,9 % de l'excédent sur cette tranche. La province et les autres employeurs versent des cotisations d'équivalence. De plus, la Politique de capitalisation du régime mise en place par les répondants prévoit une procédure leur permettant de définir les cotisations et les prestations.

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles réglementaires diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants présentés dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations réglementaires utilisent la méthode d'évaluation actuarielle décrite dans la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser à la date d'évaluation.

Selon la dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation, préparée par Mercer, Consultation en ressources humaines limitée, au 1^{er} janvier 2003, l'excédent de capitalisation s'élevait à 1 540 M\$. Au 1^{er} janvier 2005, le régime accuse un déficit de capitalisation estimatif de 19 356 M\$. L'évaluation réglementaire n'est pas obligatoire à cette date. La prochaine évaluation réglementaire doit être déposée d'ici le 1^{er} janvier 2006.

11. Cotisations

(M\$)	2004	2003
Participants		
Services courants	702 \$	672 \$
Rachats de services	23	21
	<u>725</u>	<u>693</u>
Province de l'Ontario		
Services courants	689	664
Intérêts	38	42
Rachats de services	19	7
	<u>746</u>	<u>713</u>
Autres employeurs	12	12
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	12	17
	<u>24</u>	<u>29</u>
	<u>1 495 \$</u>	<u>1 435 \$</u>

12. Prestations versées

(M\$)	2004	2003
Rentes de retraite	3 187 \$	2 969 \$
Prestations de décès	168	159
Rentes d'invalidité	33	33
Transferts de la valeur de rachat	24	22
Remboursements	10	10
Transferts à d'autres régimes	6	6
	<u>3 428 \$</u>	<u>3 199 \$</u>

13. Frais d'administration

a) Frais de placement

(M\$)	2004	2003
Salaires, incitatifs et charges sociales	105,2 \$	95,2 \$
Frais de gestion externes des placements	43,0	33,6
Services professionnels et de consultation ¹	11,9	7,9
Frais de garde	8,0	7,2
Locaux et matériel	7,5	9,1
Services d'information	7,4	6,4
Communications et déplacements	4,2	3,8
Frais de vérification réglementaire	0,7	0,7
Autres	0,8	1,0
Recouvrement de la taxe sur les produits et services	(1,6)	(2,8)
	<u>187,1 \$</u>	<u>162,1 \$</u>

¹ Les services professionnels et de consultation comprennent notamment les autres frais liés à la vérification de 0,1 M\$ (0,4 M\$ en 2003) et les frais non liés à la vérification de néant (néant en 2003) qui ont été versés aux vérificateurs du régime.

b) Frais liés aux services aux participants

(M\$)	2004	2003
Salaires, incitatifs et charges sociales	21,9 \$	21,9 \$
Locaux et matériel	7,2	7,1
Services professionnels et de consultation	2,1	2,1
Communications et déplacements	1,5	1,6
Rémunération du comité et du conseil	0,2	0,2
Frais de vérification réglementaire	0,2	0,2
Autres	0,8	0,8
Recouvrement de la taxe sur les produits et services	(0,2)	(0,4)
	<u>33,7 \$</u>	<u>33,5 \$</u>

c) Rémunération des membres du conseil et des comités

Chacun des membres du conseil d'administration a reçu des honoraires annuels de 7 500 \$, en plus d'un montant de 7 500 \$ à titre de membre du Comité des placements. Le président du conseil a reçu des honoraires additionnels de 25 000 \$ et les présidents du Comité des placements, du Comité de gouvernance, du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de vérification et d'actuariat ont reçu chacun des honoraires additionnels de 4 000 \$.

Les honoraires versés pour chaque présence aux réunions des comités et aux autres réunions admissibles sont de 625 \$. Les honoraires pour les réunions du conseil d'administration sont généralement combinés à ceux du Comité des placements et s'établissent à 1 250 \$ par jour. Le président du Comité d'appel reçoit des honoraires additionnels de 625 \$ pour chacune des réunions et des audiences de ce comité auxquelles il assiste, jusqu'à concurrence de six par année.

Les membres du conseil d'administration ne reçoivent pas d'avantages supplémentaires autres que les dépenses habituelles pour les déplacements, les repas et l'hébergement, au besoin.

d) Rémunération des cadres

Ce tableau présente des renseignements complets sur le salaire de base, la prime annuelle, les incitatifs à long terme et toute autre rémunération gagnés en 2004, en 2003 et en 2002 par le chef de la direction et les quatre autres cadres supérieurs ayant la rémunération la plus élevée, à l'exception de ceux des filiales. Towers Perrin agit à titre de conseiller aux fins de la rémunération auprès du conseil d'administration.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Prime annuelle ¹	Incitatifs à long terme ²	Assurance vie	Autre rémunération	Rémunération totale
					collective temporaire		
Claude Lamoureux Président et chef de la direction	2004	446 673 \$	585 300 \$	3 500 400 \$	777 \$	14 795 \$ ³	4 547 945 \$
	2003	434 169	590 100	1 028 600	846	9 600 ⁴	2 063 315
	2002	422 000	567 600	973 400	885	9 620 ⁴	1 973 505
Bob Bertram Vice-président directeur, Placements	2004	351 796	650 600	2 715 200	612	8 000 ⁴	3 726 208
	2003	338 246	648 300	703 700	659	14 562 ³	1 705 467
	2002	326 115	624 000	618 100	684	14 323 ³	1 583 222
Neil Petroff Vice-président principal, Répartition stratégique de l'actif et Placements non traditionnels	2004	234 181	472 400	1 768 900	407	–	2 475 888
	2003	227 038	457 400	467 400	442	–	1 152 280
	2002	220 299	434 100	364 900	462	–	1 019 761
Brian Gibson Vice-président principal, Actions de sociétés ouvertes	2004	232 781	464 900	1 624 100	405	–	2 322 186
	2003	225 615	454 600	397 000	440	–	1 077 655
	2002	209 708	438 200	282 300	438	–	930 646
Jim Leech Vice-président principal, Teachers' Private Capital	2004	241 846	488 000	1 548 000	421	–	2 278 267
	2003	234 292	472 000	246 000	456	–	952 748
	2002	227 769	448 100	–	478	–	676 347

¹ Les primes annuelles destinées aux gestionnaires de placements sont fondées sur une combinaison du rendement global du régime, du rendement des catégories d'actifs et du rendement individuel. Le rendement des placements est mesuré selon la plus-value réalisée, exprimée en dollars, par rapport aux indices de référence existants. Le rendement réel par rapport à celui des indices de référence est calculé sur quatre périodes annuelles. Il est possible d'obtenir des primes annuelles correspondant à zéro à cinq fois le niveau ciblé pour le poste occupé selon le rendement obtenu sur la période de quatre ans. Les primes annuelles destinées aux autres cadres sont fondées sur l'atteinte des objectifs annuels de l'organisation et des divisions.

² Le régime des incitatifs à long terme prévoit des octrois initiaux en espèces aux participants fondés sur le pourcentage du salaire de base annuel au début de la période de rendement, plus une prime annuelle à compter de l'année précédant la période de rendement. La valeur des octrois initiaux augmente selon le taux de rendement absolu du régime et un multiplicateur de rendement, qui est fondé sur la plus-value totale réalisée, exprimée en dollars, des catégories d'actifs et du régime par rapport aux indices de référence retenus. En ce qui a trait à la période de rendement 2001–2004, le multiplicateur maximum du rendement du régime et des catégories d'actifs combinés est passé de 5 à 10.

À la suite d'un examen d'autres régimes effectué en 2003, les octrois initiaux en vertu du régime des incitatifs à long terme ont été réduits, dans une proportion allant de 25 % à 33 %, pour la période de rendement 2004–2007.

³ Comprend une allocation pour voiture plus un versement au titre des congés annuels accumulés.

⁴ Allocation pour voiture.

e) Rentes de retraite

Les cadres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Ces régimes combinés fournissent des rentes de retraite indexées équivalant à 2 % du salaire de base annuel moyen du cadre pour les cinq meilleures années et ce, pour chaque année de service, moins une formule d'intégration du Régime de pensions du Canada. Les prestations prévues par ces régimes combinés sont plafonnées par le salaire de base retenu pour la cotisation de retraite maximale en vertu des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les prestations combinées fournies en vertu du RRF et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires se résument comme suit :

Gains moyens ouvrant droit à pension	Années de service			
	15	20	25	30
150 000 \$	40 818 \$	54 423 \$	68 029 \$	81 632 \$
172 381	47 532	63 376	79 220	95 064
200 000	47 532	63 376	79 220	95 064
250 000	47 532	63 376	79 220	95 064

En 2004, les cadres gagnant un salaire annuel supérieur à 172 381 \$ participaient également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré à semi-capitalisation. Ce régime assure des prestations de retraite non indexées équivalant à 2 % du salaire annuel moyen du cadre pour les trois meilleures années et ce, pour chaque année de service, moins la rente de retraite annuelle initiale à laquelle le cadre a droit en vertu du RRF et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires combinés.

Pour les cadres occupant un poste de vice-président directeur ou un poste supérieur, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, soit 20 % par année jusqu'à concurrence de 100 %.

Pour les cadres occupant un poste de vice-président principal et ayant atteint l'âge de 55 ans, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, soit 10 % par année jusqu'à concurrence de 50 %.

En 2004, le passif total du RRC a augmenté de 1,5 M\$, ce qui donne un passif total accumulé de 7,1 M\$ au 31 décembre 2004.

Le tableau ci-dessous présente la valeur actualisée estimée de la rente totale provenant de tous les régimes susmentionnés (RRF, Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et RRC) et les prestations annuelles estimées du chef de la direction et des quatre cadres dont la rémunération est la plus élevée, à l'exception de ceux des filiales, lorsqu'ils atteindront 65 ans.

Nom et poste principal	Variation de la valeur actualisée – 2004	Valeur actualisée de la rente totale	Rente annuelle estimée à 65 ans	Années de service accumulées à 65 ans
Claude Lamoureux				
Président et chef de la direction	644 100 \$	3 637 300 \$	338 000 \$	17
Bob Bertram				
Vice-président directeur, Placements	662 200	2 915 400	346 300	19
Neil Petroff				
Vice-président principal, Répartition stratégique de l'actif et Placements non traditionnels	334 300	1 141 600	403 200	32
Brian Gibson				
Vice-président principal, Actions de sociétés ouvertes	269 000	935 500	311 400	25
Jim Leech				
Vice-président principal, Teachers' Private Capital	192 100	423 300	129 700	11

Les valeurs indiquées sont des estimations fondées sur des hypothèses et représentent des droits qui peuvent varier au fil des ans.

14. Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements sur le versement de prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (les corépondants) comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil d'administration comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations constituées et du déficit, présentés ci-dessous, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

Voici le sommaire des états financiers de la CR, au 31 décembre.

(k\$)	2004	2003
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS ET DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DU DÉFICIT		
Actif net disponible pour le service des prestations		
Actif	9 005 \$	6 418 \$
Passif	(1 077)	(1 195)
	7 928 \$	5 223 \$
Prestations constituées et déficit		
Prestations constituées	188 569 \$	157 977 \$
Déficit	(180 641)	(152 754)
	7 928 \$	5 223 \$
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Cotisations	4 802 \$	4 868 \$
Revenu de placement	33	3
	4 835	4 871
Prestations versées	2 056	1 729
Charges	74	68
	2 130	1 797
Augmentation de l'actif net	2 705 \$	3 074 \$

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les enseignants, la province de l'Ontario ainsi que les écoles privées et organismes désignés versent au conseil d'administration. Cette partie est calculée selon un pourcentage que l'actuaire indépendant du conseil fixe périodiquement de manière à couvrir les prestations à verser pendant les 12 prochains mois. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif continuera d'être sensiblement inférieur au passif.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des 12 prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront suspendues temporairement, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation supposé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

15. Engagements

Le régime s'est engagé à effectuer des placements dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2004, la valeur de ces engagements éventuels s'établissait à 5 637 M\$ (4 579 M\$ en 2003).

16. Garanties et indemnisations

Garanties

En 2004, dans le cadre d'une opération de placement, le régime a accepté de garantir une facilité de lettre de crédit d'une contrepartie. Si la contrepartie venait à manquer à ses engagements quant à cette lettre de crédit, le régime devrait payer 50 % de la marge de crédit jusqu'à concurrence de 40 M\$ US, plus les intérêts et les frais d'opération. La durée de cette obligation ne peut être fixée avant le 29 juin 2005, soit le dernier jour où une lettre de crédit peut être tirée en vertu de la facilité de lettre de crédit garantie. Au 31 décembre 2004, la contrepartie n'avait pas encore tiré de lettre de crédit en vertu de cette facilité.

De plus, le régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de l'établissement de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit établis, comme l'indique la *note 2b*. Aucun paiement ayant trait aux dérivés de crédit établis n'a été fait en 2003 ni en 2004.

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des frais engagés dans le cadre de poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certaines circonstances, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime peut être tenu de verser une compensation aux contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses situations imprévues, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications de lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué et aucune provision n'a été constituée en vertu de ces indemnisations autres que des frais juridiques versés à l'égard d'employés et s'établissant à environ 20 000 \$ tant en 2004 qu'en 2003.